

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 750

présenté par  
Mme Thill

à l'amendement n° 667 du Gouvernement

-----

### APRÈS L'ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.